



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2010

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 12/02/2010

Le 26 février 2010, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Christophe Thauvin, Valérie Baudry, Michel Zabel, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Françoise Gourdin, Yves Clément, Angelo Cerqueira.

Absents représentés : Mme Sabine Delaroche par Mme Valérie Baudry  
M. Daniel Arnoux par Mme Pascale Adam  
M. Dany Adam par M. Gilles Gaillard

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2009

Le procès-verbal du 18 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### Election d'un conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal désigna par 20 voix pour et 9 abstentions Mme Edith Rouillé, conseillère municipale déléguée à l'informatique.

### Débat sur le PADD dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal prend acte des grandes orientations du PADD.

### Convention pour la thermographie aérienne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour la thermographie aérienne avec la Jeune Chambre Economique du Loiret au prix de 1 877,75 €.

### ZAC du Clos Aubert – Compte rendu annuel 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu annuel d'ICADE CAPRI relatif à la ZAC du Clos Aubert.

### Convention avec Loiret Nature Environnement pour l'entretien de la Pointe de Courpain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'une durée de cinq ans pour la protection de la Pointe de Courpain et la délégation de sa gestion par la commune à Loiret Nature Environnement et pour la mise en œuvre du plan de gestion.

### Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- de créer un poste d'Assistant socio-éducatif – Catégorie B – Centre Communal d'Action Sociale
- de créer un poste d'Adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet – Catégorie C – Bibliothèque.

### Produits des amendes de police relative à la circulation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dotation allouée de 4 002 € et s'engage à réaliser les travaux destinés à la sécurisation du carrefour des rues des Moines, des Sablons et Neuve pour un montant HT de 18 562,44 €.

### Convention pour le passage de la fibre optique sur la route de Saint Mesmin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de permission de voirie pour l'occupation du domaine public par la société COVAGE Networks, pour une durée de vingt ans.

**Convention avec Loiret Nature Environnement pour l'organisation du concours « Mon Jardin au Naturel »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Loiret Nature Environnement pour la promotion et l'organisation du concours « Mon jardin au naturel », le coût pour la ville s'élevant à 987€ pour l'année 2010.

**Renouvellement de la convention avec les infirmiers libéraux de la commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les infirmiers libéraux volontaires exerçant à St Pryvé St Mesmin, pour une durée de 3 ans, pour leurs intervention au domicile des assistantes maternelles en l'absence de la puéricultrice de la crèche.

**Tarif Maison des Jeunes et des Loisirs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit la grille des participations des familles aux activités de la maison des jeunes et des loisirs (séjours été et hiver) pour les mettre en conformité avec les grilles de quotient familial utilisées par les autres services.

<b>PROPOSITION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES</b>				
<b>SEJOURS SPECIAUX 14-17 ANS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2010</b>				
Quotient familial	Proposition de % de participation des familles Pryvataines par rapport au coût du séjour 2010		Proposition de % de participation des familles hors commune par rapport au coût du séjour 2010	
	Séjour été	Séjour hiver	Séjour été	Séjour hiver
< 198	28	20		
de 198 à 264	29	21		
de 265 à 331	30	22		
de 332 à 398	31	23		
de 399 à 465	32	24		
de 466 à 532	33	25		
de 533 à 599	34	26		
de 600 à 666	35	27		
de 667 à 710	36	28		
de 711 à 760	37	29		
de 761 à 820	38	30		
de 821 à 880	40	32		
de 881 à 940	42	34		
de 941 à 1 000	44	36		
de 1 001 à 1 060	46	38		
de 1 061 à 1 120	48	40		
de 1 121 à 1 180	50	42		
de 1 181 à 1 240	52	44		
de 1 241 à 1 300	54	46		
de 1 301 à 1 360	56	48		
de 1 361 à 1 420	58	50		
de 1 421 à 1 480	60	52		
de 1 481 à 1 540	62	54		
de 1 541 à 1 600	64	56		
de 1 601 à 1 660	66	58		
de 1 661 à 1 720	68	60		
de 1 721 à 1 780	70	62		
de 1 781 à 1 840	72	64		
de 1 841 à 1 900	74	66		
de 1 901 à 1 960	76	68		
de 1 961 à 2 020	78	70		
de 2 021 à 2 080	80	72		
de 2 081 à 2 140	82	74		
de 2 141 à 2 200	84	76		
de 2 201 à 2 260	86	78		
de 2 261 à 2 320	88	80		
de 2 321 à 2 380	90	82		
> 2 381	92	84		

**Tarif de vente du livre « St Pryvé St Mesmin, de l'aube de l'Histoire à nos jours »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente du livre « Saint-Pryvé Saint-Mesmin, de l'Aube de l'Histoire à nos jours » à 29 euros l'exemplaire.

**Demande de subvention au Conseil Général – « La Jalousie du Barbouillé »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 1 000 € auprès du Conseil Général pour le spectacle « La Jalousie du Barbouillé ».

**Subvention des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Agglomération Orléanaise**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser 200 € aux Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Agglomération Orléanaise pour l'organisation de journées d'échanges à l'automne 2010 avec leurs homologues allemands.

**Convention avec le Groupement Réciprocitaire du Loiret (Fédération de Pêche du Loiret) et le Sandre Orléanais**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec le Groupement Réciprocitaire du Loiret et le Sandre Orléanais pour la concession du droit de pêche et la gestion du Lac de Bel Air, moyennant un loyer de 1 500 € à la charge du Groupement Réciprocitaire du Loiret.

**Subvention au Sandre Orléanais**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 1 500 € à l'association du Sandre Orléanais pour la gestion de la pêche au Lac de Bel Air.

**Convention d'objectifs et de moyens entre les villes de St Pryvé St Mesmin et St Hilaire St Mesmin et le St Pryvé St Hilaire Football Club**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de St Pryvé St Mesmin, la commune de St Hilaire St Mesmin et le St Pryvé St Hilaire Football Club pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, renouvelable deux fois.

**Week-end jeux pour les enfants – Convention avec le St Pryvé St Hilaire Football Club**

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des installations et matériels nécessaires à la manifestation des 13 et 14 mars prochain.

**Tarifs pour la vente de boissons, pâtisseries, sandwiches et assimilés lors des manifestations municipales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe à 2 € le prix des boissons, sandwiches, pâtisseries et assimilés
- et fixe à 1 € le prix des cafés, thés, tisanes

vendus lors des manifestations organisées par la Ville.

**Tarifs permanents pour les soirées**

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, fixe les tarifs des soirées avec petite restauration et boissons organisées par la Ville comme suit :

- tarif normal : 15 €
- tarif réduit : 10 € pour les moins de 18 ans,  
les étudiants,  
les demandeurs d'emploi  
et les titulaires du RSA.

Prochain conseil municipal, salle Roger Toulouse :  
vendredi 26 mars 2010 à 20 h 30.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 26 février 2010  
Le Maire,  
Thierry COUSIN